SAINT-VALENTIN

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROJET RÈGLEMENT 536-2026
RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (E)S MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Brigitte Garceau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valentin à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 14 avril 2026, le projet de règlement N° 536-2026 Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(e)s municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N° 536-2026 Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(e)s municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 5 mai 2026 à 20h00, à la salle du conseil municipal au 790, chemin 4e Ligne, Saint-Valentin, Québec, J0J 2E0;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière-trésorière, situé au 790, chemin 4e Ligne, Saint-Valentin, Québec, J0J 2E0, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet municipalite.saint-valentin.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 15ième jour du mois d'avril 2026.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant le dépôt du projet de règlement 536-2026 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus(e)s municipaux, à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le 15 avril 2026 entre 13h00 et 17h00.

DONNÉ à Saint-Valentin, ce 15ième jour du mois d'avril 2026.

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière